

Notre politique d'allaitement

Faisant partie des façons de faire de notre centre, la culture de l'allaitement maternel vise à redonner à la naissance sa véritable dimension intime, émotionnelle, affective, familiale et aussi sociale, en personnalisant les soins et en laissant le choix aux parents. L'équipe de Doulannaissance est donc appelée à faire preuve d'ouverture et à soutenir et à encourager l'allaitement. Les mères qui allaitent ont droit à notre respect et notre comportement face à l'allaitement maternel joue, en ce sens, un rôle important. Le soutien de tous s'avère donc essentiel pour créer un environnement favorable à l'allaitement maternel au coeur de notre centre.

Le programme « **Initiative pour des hôpitaux amis des bébés** » de l'OMS et de l'UNICEF (1989) a été élaboré dans le but de créer des conditions favorables à la protection, à l'encouragement et au soutien de l'allaitement dans les établissements hospitaliers. Cette initiative s'est élargie aux établissements communautaires dont les CSSS du Québec et devient l'« **Initiative des amis des bébés** ». **Cette initiative comprends les Sept étapes du plan de protection, de promotion et de soutien à l'allaitement maternel en santé communautaire et les éléments du Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.**

Doulannaissance ne fait pas partie des ressources ciblées par l'accréditation mais en soutien à l'initiative, Doulannaissance a mis sur pied une politique d'allaitement basé sur ses même sept étapes.

1. Adopter une politique d'allaitement maternel écrite et systématiquement portée à la connaissance de l'ensemble du personnel et des bénévoles.

- Cette politique définit l'engagement de Doulannaissance dans la protection, l'encouragement et le soutien de l'allaitement maternel.
- Le personnel et tout nouveau membre sont informé de l'existence de cette politique.
- Une surveillance assure l'application de cette politique.

2. Donner à tous les intervenants en santé les connaissances et les compétences nécessaires pour mettre en oeuvre la politique d'allaitement.

Les personnes ressources qui interviennent auprès des femmes enceintes, des mères allaitantes et des bébés reçoivent une formation spécifique et approfondie leur permettant d'acquérir les compétences nécessaires à la mise en oeuvre et au respect de cette politique. L'enseignement est multidisciplinaire, approprié à la description de tâches et continu. L'orientation d'un nouveau membre du personnel se fait dans les six (6) mois suivant son implication avec Doulannaissance.

3. Renseigner les femmes enceintes et leur famille sur les avantages de l'allaitement maternel et sur sa pratique.

Lors de ses ateliers, cours, accompagnement et consultation, Doulannaissance les femmes enceintes, leur conjoint et leur famille pourront recevoir de l'information sur :

- les bénéfices de l'allaitement pour le bébé, la mère, la famille et la collectivité;
- les problèmes liés à la décision de ne pas allaiter pour la santé du bébé et de la mère;
- les dangers et les coûts associés aux préparations commerciales pour nourrissons;
- la compatibilité de la contraception avec l'allaitement maternel, incluant la méthode MAMA;

- le droit à l'accommodement que le lieu de travail doit offrir durant la grossesse et l'allaitement maternel;
- la difficulté à revenir sur sa décision une fois qu'on a décidé de ne pas allaiter ou de cesser l'allaitement;
- l'importance des éléments qui contribuent au succès de l'allaitement, soit:
 - la valeur du contact peau à peau entre la mère et le bébé suite à la naissance ainsi que celle de la proximité du père;
 - la mise au sein précoce dans les 2 heures qui suivent la naissance;
 - la cohabitation mère-enfant 24 heures par jour;
 - l'allaitement selon les besoins du bébé;
 - le non recours aux suppléments (sauf sur indication médicale);
 - les indicateurs d'une bonne position et d'une bonne prise du sein;
 - le développement et le maintien d'une bonne production lactée même si la mère se trouve séparée de son nourrisson.

4. Aider les mères à commencer l'allaitement maternel exclusif et à le poursuivre jusqu'à six mois.

Lors de ses ateliers, cours, accompagnements et consultations, l'équipe de Doulannaissance s'assure que les mères et les pères connaissent les éléments suivants et reçoivent de l'aide à cet égard :

- l'importance de l'allaitement exclusif durant les six (6) premiers mois;
- les éléments d'une bonne position et d'une prise correcte du sein;
- la gestion de l'allaitement selon les besoins du bébé;
- l'importance de poursuivre la proximité avec la mère et les mesures sécuritaires du partage du lit;
- la justification de la non utilisation de tétines artificielles ou des sucres d'amusement dans les premières semaines jusqu'à ce que l'allaitement soit bien établi;
- la nécessité du non recours aux suppléments (sauf sur indication médicale);
- des ressources et les groupes d'entraide à l'allaitement (consultante, Nourri-Source Sherbrooke, LLL, Bébé truc etc.)

5. Encourager la poursuite de l'allaitement maternel après six mois avec l'ajout d'aliments complémentaires appropriés au régime du bébé au moment opportun.

L'équipe de Doulannaissance offre aux mères qui allaitent et à leur famille l'information et le soutien appropriés pour leur permettre de poursuivre l'allaitement après l'introduction des solides, et ce, jusqu'à 2 ans et même au-delà, si la mère et l'enfant le souhaitent. Les mères qui allaitent et leur famille pourront connaître :

- les avantages, pour la mère et l'enfant, de poursuivre l'allaitement jusqu'à deux ans et au-delà;
- le moment approprié pour l'ajout d'aliments complémentaires;
- la compatibilité de la contraception avec l'allaitement maternel;
- l'importance de poursuivre la proximité avec la mère et les mesures sécuritaires du partage du lit;
- le droit à l'accommodement que le lieu de travail doit offrir durant l'allaitement maternel.

6. Offrir une ambiance accueillante aux familles des bébés allaités.

L'équipe de Doulannaissance reconnaissent et soutiennent que l'allaitement est la norme. Les femmes peuvent allaiter leur bébé dans tous les endroits publics et doivent être soutenues face aux réactions des personnes présentes.

Un endroit intime et confortable est disponible pour les femmes allaitantes qui le désirent.

7. Encourager la coopération entre les intervenants en santé, les groupes d'entraide à l'allaitement et la communauté locale.

- DDoulannaissance établit des liens avec les différentes ressources de la région (public et communautaire) afin que chaque mères allaitantes puissent trouver une ressources selon leurs besoins.
- L'équipe de Doulannaissance encourage la constitution de réseaux de soutien pour les femmes qui allaitent et collabore avec eux.
- Les femmes sont informées des ressources professionnelles et bénévoles disponibles en allaitement et de la façon de les contacter.
- Doulannaissance offre aux femmes ayant des difficultés un service de boîte vocale où une personne ressources pourra communiquer avec elle dans un délais de 24hrs.
- L'équipe de Doulannaissance collabore avec les groupes d'entraide à l'allaitement à la création d'une culture de l'allaitement.

Dans l'application de cette politique, Doulannaissance adhère au *Code international de commercialisation des substituts du lait maternel.*

Entre autres, Doulannaissance s'engage à :

- ne donner aucun enseignement de groupe concernant l'alimentation avec les préparations commerciales pour nourrissons;
- n'afficher aucune publicité de préparations commerciales pour nourrissons, de sucettes, de biberons ou d'aliments pour bébés identifiés comme étant appropriés pour les bébés de moins de six mois;
- ne donner aucun échantillon gratuit de préparations commerciales, de sucettes, de biberons ou d'aliments pour bébés identifiés comme étant appropriés pour les bébés de moins de six mois aux mères ou aux familles;
- ne faire aucune promotion de ces produits, de textes ou d'images idéalisant l'alimentation artificielle.

Et enfin :

- aucune formation continue ne sera subventionnée par un fabricant de préparation commerciale pour nourrissons;
- aucun cadeau en argent ou de toute autre nature ne sera accepté par le personnel;
- aucun affichage de posters faisant la promotion de préparations commerciales, de sucettes, de biberons ou d'aliments pour bébé identifiés comme étant appropriés pour les bébés de moins de six mois.